

## ACTIVITÉ 7

EMC 4ème

semaine du 4/05 au 7/05

### Le droit et la justice en France (suite)

Pour commencer je vous remets le vocabulaire de l'activité 6 car vous en aurez besoin pour faire votre activité. Je vous conseille de le copier sur votre cahier ou sur votre répertoire pour ceux qui l'utilisent.

Vocabulaire à maîtriser : le comprendre et savoir l'utiliser

**Infraction** : acte, parole, comportement puni par la loi.

**Les délits** sont des infractions dont la sanction n'est pas supérieure à 10 ans de prison.

**Les crimes** sont les infractions les plus graves qui peuvent être sanctionnées de peines supérieures à 10 ans de prison.

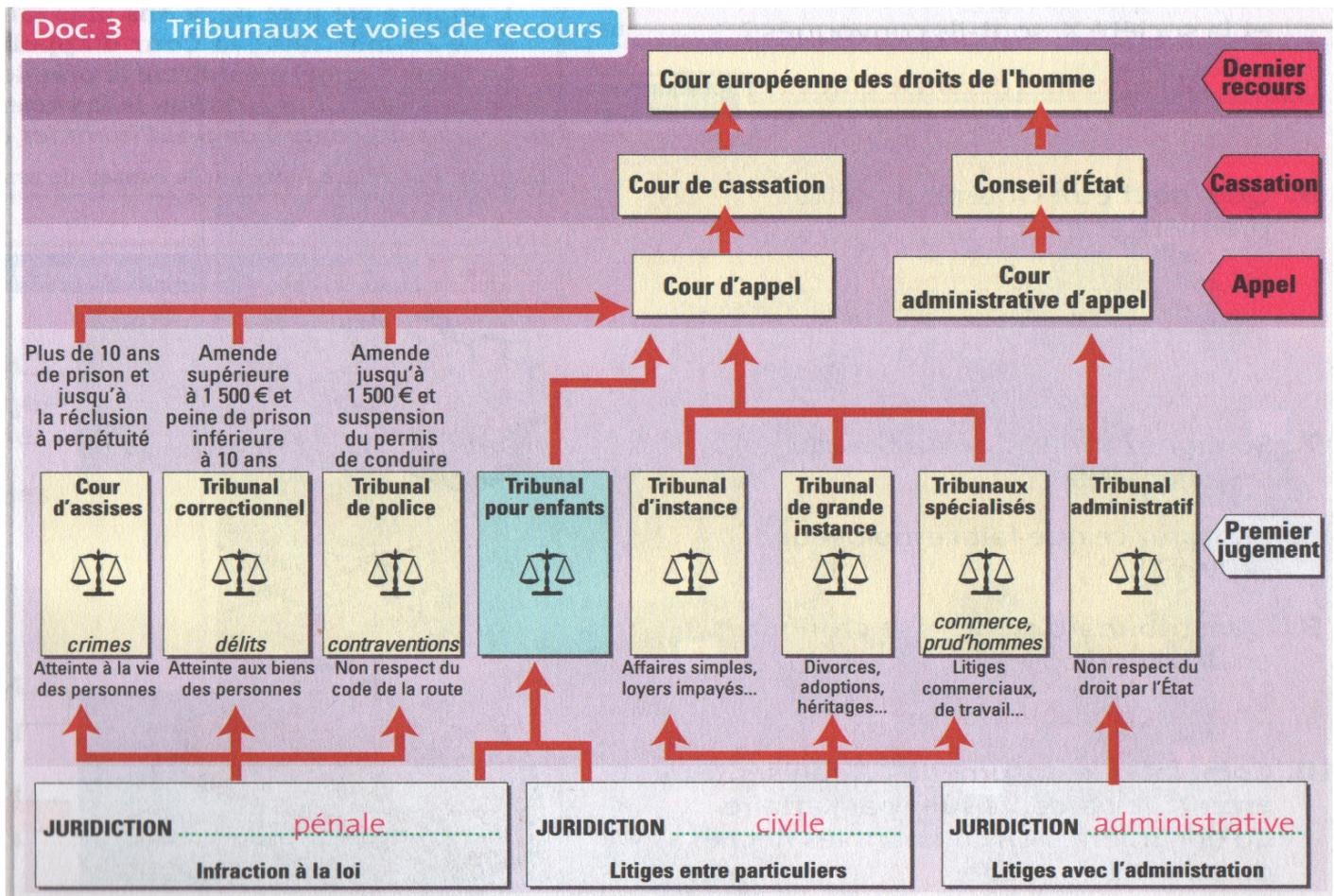
**Le jury** d'une cour d'assise est l'ensemble des **jurés**. Ceux-ci sont tirés au sort parmi les citoyens. Ce sont eux qui, avec le juge professionnel, prononcent le jugement.

**Peine avec sursis** : sanction que le condamné est dispensé d'exécuter, à condition qu'il se soumette à certaines obligations (ne pas récidiver, travail d'intérêt général...)

**Prévenu** : personne poursuivie pour un délit, qui n'a pas encore été jugée.

**Litiges** : Désaccord sur l'application du droit, donnant lieu à un arbitrage ou à un procès

## 2) L'organisation de la justice



Recopiez et complétez le tableau ci-dessous à l'aide du schéma : retrouvez le tribunal qui correspond à chaque situation.

	Quel tribunal ?
Un mineur de 12 ans a mis le feu à une voiture .	
Un propriétaire veut obliger un locataire à payer ses loyers en retard.	
Une étudiante conteste la décision de l'université qui lui refuse une bourse d'études.	
Une jeune femme a été arrêtée alors qu'elle empruntait un sens interdit.	
Deux individus ont cambriolé une maison	
Un vendeur a été licencié et conteste son licenciement	
Des parents divorcés sont en désaccord sur la garde de leur enfant.	

### 3) L'exemple d'un procès en correctionnel

Regarde la vidéo sur le fonctionnement du tribunal correctionnel en suivant le lien suivant :

Doc 1 : <https://www.dailymotion.com/video/xhsjvk?playlist=xwms0>

Puis lis les docs ci-dessous :



Doc 2

Les policiers surprennent une transaction suspecte entre deux hommes assis dans une Clio. Un homme venait de remettre 70 euros au conducteur en échange d'un gramme de cocaïne, dissimulé dans sa chaussette. Le vendeur, sera placé en garde à vue, puis renvoyé en correctionnelle.

5 De la résine de cannabis, environ 15 grammes, est retrouvée dans l'appui-tête de sa voiture, et des tests urinaires établissent sa positivité à cette drogue. La présidente du tribunal exprime sa « surprise » quant aux « dix mentions figurant sur le casier judiciaire de cet homme alors qu'il n'a que 22 ans ! » Des condamnations pour vols et vols aggravés suivies

10 de séjours en détention, déplore la procureure. Six mois de prison et un maintien en détention sont sollicités. « On traite mon client comme s'il était un trafiquant ! » se révolte son avocat. « Monsieur G. n'est plus le délinquant qu'il était. Si vous l'envoyez en prison, il n'a plus aucun espoir de travailler. Un sursis<sup>1</sup> avec mise à l'épreuve avec une obligation

15 de soins serait plus utile », suggère l'avocat. Mais il ne sera pas écouté. Son client est condamné à 10 mois ferme.

D'après L. Neuer, « Dix mentions sur son casier judiciaire alors qu'il n'a que 22 ans », *Le Point*, 4 novembre 2016.

1. Suspension de l'exécution d'une peine.

Doc 3

La peine  
prévue par  
le Code pénal



**Article 222-39** : La cession ou l'offre illicites de stupéfiants à une personne en vue de sa consommation personnelle sont punies de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

Après avoir regardé et lu ces documents, réponds aux questions qui suivent en faisant des phrases :

- 1) Doc 2 Relevez et notez sur votre cahier les différents acteurs de la justice cités dans le texte.
- 2) Doc 2 De quoi est accusé Monsieur G. ?
- 3) Doc 2 Quels sont les faits aggravants qui peuvent entraîner une condamnation ?
- 4) Doc 2 Quels sont les éléments qui sont en faveur d'un sursis ?
- 5) Recopiez et complétez le tableau ci-dessous en indiquant la peine :

	Demandée par l'accusation	Demandée par la défense	Prononcée par le tribunal
Jugement	..... .....	..... .....	..... .....

- 6) Doc 2 et 3 : Que pensez-vous de la peine attribuée à Monsieur G. comparé au code pénal ?

#### 4) Quelle justice pour les mineurs ?

Regarde la petite vidéo en suivant le lien ci-dessous

Vidéo « juge des enfants » : <https://www.youtube.com/watch?v=AS9J92kBNk>

*Compétence : s'informer dans le monde du numérique*

Pour en savoir plus sur la justice des mineurs, allez sur le site du ministère de la justice en suivant ce lien <http://www.ado.justice.gouv.fr>

Cliquez sur la rubrique « Et les jeunes ? »

3 sous-rubriques sont développées : une population à protéger - l'enfance en danger - La délinquance des mineurs.

Il y a 4 onglets par thème, lis les infos de chaque page et réponds aux questions du quizz en ligne (une question par page).

Bonne lecture

Une fois que tu as vu la vidéo et fait le quizz en ligne, recopie et complète le texte à trous ci-dessous pour vérifier si tu as bien compris l'essentiel sur la justice des mineurs.

Pour ceux qui n'ont pas accès à internet et n'ont pas pu avoir accès au quizz, faites l'exercice en orange

Il existe une justice spécifique pour les mineurs parce qu'on considère que jusqu'à 18 ans, on est un être en devenir. On a donc besoin d'être protégé quand on est en danger via la mise en place d'une assistance éducative (placement en famille d'accueil, suivi par un éducateur). Le juge des enfants prononce des mesures et des sanctions éducatives (confiscation, interdiction, réparation...). A partir de 13 ans, le tribunal des enfants peut prononcer des sanctions pénales (prison ou une amende jusqu'à 7500€) ; néanmoins, l'excuse de minorité s'applique ce qui signifie qu'il écope de la moitié de la peine encourue par un majeur.

Véronique Rouillon, juge des enfants à Nantes, 10 mai 2011

Après avoir lu le texte, copie les questions et réponse qui correspond (Une seule bonne réponse par question)

a - A quel âge est-on majeur en France ?

- 15 ans
- 21 ans
- 12 ans
- 18 ans

b - Les lois s'appliquent-elles aux enfants ?

- Non
- Pas avant l'âge de 15 ans
- Seulement s'ils ont plus de 12 ans
- oui

c - Comment s'appelle le juge spécialisé pour les mineurs ?

- le juge des enfants
- le juge pour enfants
- le juge des mineurs

d - Qui peut envoyer un mineur en prison

- le juge des enfants
- N'importe quel juge si le mineur a moins de 13 ans
- le tribunal pour enfants ou la cour d'assises des mineurs

d - d'après vos connaissances, qui peut signaler un jeune en danger ?

- Uniquement les juges ou les magistrats
- Tout le monde
- Ses parents exclusivement
- Seulement la police ou la gendarmerie

e - Après un signalement, qui décide de la situation de l'enfant en danger

- les parents
- la police
- le juge des enfants

Une fois que tu as vu la vidéo et fait le quizz en ligne, (ou lu le texte et fait le quizz) recopie et complète le texte à trous ci-dessous pour vérifier si tu as bien compris l'essentiel sur la justice des mineurs.

Les mineurs, c'est à dire les jeunes de moins de \_\_\_\_\_ ans ont une justice spécifique mais la loi s'applique à tous, même aux enfants.

Le juge spécialisé dans la justice des mineurs s'appelle le \_\_\_\_\_ . C'est un magistrat qui a une double mission : protéger les mineurs en \_\_\_\_\_ et juger les mineurs délinquants qui sont en infraction.

Les infractions les plus graves comme les délits et les crimes peuvent conduire un mineur en prison : cette condamnation à la prison ne peut être prononcée que par le \_\_\_\_\_ ou la cour d'assise des mineurs et à condition que le jeune ait plus de \_\_\_\_\_ ans.

Le juge des enfants intervient aussi lorsque la santé, la sécurité d'un enfant sont menacées. A ce titre, il prononce des mesures éducatives, comme le suivi de la famille par un éducateur, le placement provisoire en famille d'accueil... . Tout le monde peut signaler un enfant en danger (en appelant le n° \_\_\_\_\_ ).

**Exercice d'application : lis le texte ci-dessous et réponds aux questions qui suivent en faisant des phrases.**

Fabrice a 17 ans. Depuis 3 ans, il est suivi par la justice d'abord pour vols de téléphones portables puis pour usage de cannabis et trafic de stupéfiants. Il est actuellement placé dans un centre éducatif fermé (CEF)<sup>1</sup>. Aujourd'hui, le tribunal pour enfants de Lille l'a convoqué pour fixer la peine qu'il encourra à sa sortie du CEF, mais aussi pour évaluer le chemin parcouru depuis son placement.

Comme il est mineur, son affaire est jugée à huis clos<sup>2</sup>.

Interrogé par la juge des enfants, Fabrice explique qu'il prépare un diplôme, et qu'il s'entraîne régulièrement au football.

Les éducateurs du CEF évoquent son projet de devenir plombier.

La procureure met en garde le tribunal sur le risque pour Fabrice de replonger dans la drogue à la sortie du CEF.

Le jugement est rendu : 4 mois de prison avec sursis et un TIG<sup>3</sup> de 115 heures.

La juge des enfants : « Le TIG, c'est une alternative à la prison. Mais la priorité des priorités, c'est d'abord d'obtenir votre diplôme. »

■ D'après un article de Laurence Neuer, Le Point, 6 juillet 2012.

1. CEF : Ces centres accueillent les mineurs délinquants récidivistes. C'est une alternative à la prison.
2. huis clos : Pour protéger le mineur, la séance n'est pas publique.
3. TIG : Travail d'intérêt général.

- 1) Quelles décisions de justice sont prises à l'encontre de Fabrice ? Par qui ?
- 2) Que pensez-vous de ce jugement ?
- 3) Les mêmes décisions peuvent-elles s'appliquer à une personne majeure ayant commis les mêmes délits ? Justifiez votre réponse.
- 4) Pourquoi peut-on affirmer que la justice des mineurs délinquants privilégie l'éducation et non la répression ?

**J'ai compris que le mineur délinquant est d'abord un jeune à aider**

Si le sujet t'intéresse, je vous conseille ce film sur la justice des mineurs



- 4 **Accompagner les mineurs**  
(Affiche de *La Tête haute*, Emmanuelle Bercot, 2015.)  
Dans ce film, Malony est un adolescent délinquant qui est pris en charge par un juge pour enfants

En bilan du chapitre voici le lien vers une carte mentale qui résume le fonctionnement de la justice en France : à faire en ligne :

[hatier-clic.fr/hg4157](http://hatier-clic.fr/hg4157)

Tu peux aussi faire la carte mentale sur ton cahier si tu le veux :

- Remplacez dans le schéma les mots ou expressions suivants :

